

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Les Forges

Le 29 juillet 2026, à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 28 juillet 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry PARNAUDEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers votants : 8

Quorum : 6 (atteint)

Etaient présents : Thierry PARNAUDEAU, Alexandre QUINTEL, Françoise KIRCH, Dominique PICHOT, Anna BEFA, Eric DUBOSQ, Renaud FRANCOIS, Kelly BAUDIN

Etaient excusés : Jean-Jacques GAUCHER, Wanda SCHOUTEN, Coline RIVALIERE

Secrétaire de séance : Kelly BAUDIN

33/2026 Subvention Incendie Gironde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune DES FORGES tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 500 € à la Protection civile,
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De faire un don d'un montant de 1 500 € à la Protection civile,
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Coordonnées bancaires

La Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Fait et délibéré, le 29 juillet 2026

Le Maire,
Thierry PARNAUDEAU

Secrétaire
Kelly BAUDIN

